

DPE 1

Affaire suivie par :
Marilyn Dumé
Tél : 03 81 65 48 50
Mél : ce.gestco.dsden25@ac-besancon.fr

26 avenue de l'observatoire
25030 Besançon cedex

Besançon, le 13 novembre 2025

L'Inspecteur d'Académie,
Directeur académique des services
de l'éducation nationale du Doubs

à

Mesdames et messieurs les enseignantes et
enseignants
du 1^{er} degré des écoles publiques du Doubs

Objet : Congés de formation professionnelle – année scolaire 2026/2027

Références :

Code général de la fonction publique - article L422-1

Décret n°2007-1470 du 15 octobre 2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des fonctionnaires de l'Etat.

Je vous transmets, ci-joint, les instructions relatives au congé de formation professionnelle ainsi que l'imprimé de candidature.

Les demandes de congé de formation professionnelle, au titre de l'année 2026-2027, doivent être formulées impérativement au moyen de l'imprimé de candidature accompagné d'une lettre de motivation détaillant le projet, à l'inspecteur de l'éducation nationale de votre circonscription, pour le :

Vendredi 16 janvier 2026, délai de rigueur

En cas de désistement, il convient de faire parvenir dans les meilleurs délais une lettre d'annulation de la demande de congé formation.

L'Inspecteur d'académie,
directeur académique des services
de l'éducation nationale du Doubs

SIGNÉ

Samuel ROUZET